

Séance du 23 juin 2021

DCM N° 2021-51

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Où ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
16/06/2021		
Date d’Affichage		
24/06/2021		

L’an deux mil vingt et un

Et le vingt-trois juin

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s’est réuni en visio-conférence avec publicité des débats, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à MME CROCE-AJACCIO Catherine

M. BATESTI Gilles a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

M. MALPELI Stéphane a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

4 Absents : SILVESTRI Dominique, CAMUZAT Alexandre, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis

Monsieur SIMONI Pierre-Baptiste est nommé secrétaire.

Objet de la délibération : L’Association « DIFFUSION KVA » organise dans les écoles de Furiani des actions de sensibilisation pour le jeune public sur le 7^{ème} Art dans les écoles de Furiani ainsi que des projections de courts métrages au cinéma « U Paradisu ».

Subvention à l’Association « DIFFUSION KVA » :
année 2021.

Aussi, Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} Adjointe au Maire en charge des Finances, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au versement d’une subvention de 2 000 € à l’Association « DIFFUSION KVA » présidée par Monsieur FERRARIS Alix.

OUI l’exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

DECIDE

- d’accepter la proposition de verser une subvention de 2 000 € à l’Association « DIFFUSION KVA ».

DIT

- que les crédits sont inscrits au Budget 2021, chapitre 65.

AUTORISE

- le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

